

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

**Séance du 24 septembre 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 septembre 2020 sous la présidence de Monsieur Hervé BAUDOIN, Maire.

Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

**I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2020**

M. DUPERROUX fait remarquer que son pouvoir avait été donné à M. GILLES et non à M. PRONCHERY comme indiqué dans le compte-rendu. Cette correction sera apportée.

Le compte rendu de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé à 12 voix pour et une abstention.

**II – PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention complémentaire au titre du produit des amendes de police 2020, pour l'acquisition de radars pédagogiques qui seront situés aux entrées de bourg, et l'installation de panneaux de signalisation routière route de Saint-Voir sur la RD 989. La subvention sollicitée s'élève à 1 829.00 €.

**III – PROJET D'AMÉNAGEMENTS DE PLEIN AIR DERRIÈRE LA SALLE HENRI BARON**

Dans le cadre du projet d'aménagements de plein air sur les terrains communaux situés derrière la salle Henri Baron, un bureau d'études techniques doit être choisi au préalable pour la mission maîtrise d'œuvre. L'ATDA a préparé un dossier de consultation pour choisir ce maître d'œuvre.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire appel à la libre consultation de trois bureaux d'études proposés par l'ATDA pour le marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée concernant le choix d'un bureau d'études techniques relatif à ces aménagements de plein air.

**IV – CONVENTION D'INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN SUR UNE PARCELLE PRIVÉE**

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec M. DUCLAUX DE L'ESTOILLE afin de définir les conditions d'installation d'un ensemble table de pique-nique et d'une poubelle en bois sur une parcelle privée lui appartenant, le long du chemin de la Passerelle.

**V – CONVENTION DE RÉTABLISSEMENT DE VOIRIE**

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention de rétablissement de voirie avec la société ALIAE, afin de définir les conditions techniques, financières et administratives du rétablissement de la voie communale Chemin des Renardières, des désenclavements effectués pour la réalisation de l'autoroute A79 et les conditions d'entretien ultérieur de ce chemin, dans le cadre des travaux de mise à 2X2 voies de la Route Centre Europe Atlantique.

**VI – DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CALAMITÉ AGRICOLE AU TITRE DE LA SÉCHERESSE 2020 SUR LA COMMUNE DE NEUILLY LE RÉAL**

Compte tenu des conséquences de la sécheresse subie par la profession agricole au cours de l'année 2020 et à prévoir pour l'hiver à venir, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter auprès de l'État la reconnaissance de l'état de calamité agricole pour sécheresse pour l'année 2020 et ce sur tout le territoire de la commune de Neuilly le Réal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ladite reconnaissance ;
- de solliciter l'État pour que les agriculteurs puissent bénéficier d'aides au titre de ce fléau et que soient notamment de plus au plus vite des dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties, les avances possibles sur la PAC.

## **VII – VENTE DE TERRAIN AU LOTISSEMENT GARENNE GAYOT**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de vendre à M. et Mme Jérôme et Cindy SIGAUD le lot N°12 d'une surface de 804 m<sup>2</sup> dans la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement Garenne Gayot, au prix de 33 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette cession dont le montant total est de 26 532.00 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Lotissement Garenne Gayot**

M. le Maire informe que dans le cadre de la loi ELAN entrée en vigueur en août 2020 tous les terrains, y compris appartenant à des particuliers, doivent être soumis à des études géotechniques de sol avant de pouvoir être vendus. Une entreprise d'ingénierie géotechnique réalisera les études sur tous les terrains restant à acquérir au lotissement le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Il ajoute que des travaux complémentaires d'assainissement doivent être réalisés pour une remise à niveau des branchements sur deux lots récemment vendus afin d'éviter l'installation de pompes de relevage. Une étude de conformité et inspection à la caméra des réseaux d'assainissement de l'ensemble du lotissement sera aussi à réaliser, après quoi la rétrocession des réseaux à Moulins Communauté pourra être proposée.

### **Mesures sanitaires liées au COVID pour les associations**

M. le Maire indique qu'une réunion d'information a eu lieu le mercredi 23 septembre en présence des associations neuillysoises, afin de leur présenter et expliquer les mesures sanitaires qui sont actuellement à respecter à la fois par les membres et le public accueillis dans les salles communales et enceintes sportives, lors de réunions, manifestations, ou pratiques sportives. Dans les conditions actuelles, outre le port du masque et la désinfection obligatoires, l'accueil de public pour des manifestations comme des lotos ou concours de belote serait limité à 120 personnes dans la salle Henri Baron. En revanche, l'organisation de soirées dansantes semble aujourd'hui impossible.

De même, la salle Henri Baron ne sera plus louée aux particuliers jusqu'à nouvel ordre.

M. le Maire ajoute qu'une demande de remboursement d'une partie des achats de masques effectués entre le 13 avril et le 1<sup>er</sup> juin 2020 a été déposée auprès des services de l'État.

### **Vitesse excessive des véhicules**

Mme LERICHE signale que de nombreux poids lourds circulent à une vitesse excessive route de Bessay, malgré l'étroitesse de la chaussée. Si la présence ponctuelle d'un des radars pédagogiques mobiles n'est pas dissuasive, M. le Maire annonce qu'il prévient la Gendarmerie afin que des contrôles de vitesse soient effectués, notamment lorsque des déviations liées aux travaux de la future A79 sont mises en place accroissant le flux de véhicules.

De même, Mme CONTOUX avertit de la vitesse souvent excessive de véhicules chemin de la Pépie, malgré la mise en place d'une chicane il y a quelques années. L'un des radars pédagogiques mobiles pourra être installé dans cette rue.

### **Travaux de voirie**

En complément des points évoqués lors de la dernière réunion de la commission des travaux, M. PRONCHERY indique que les travaux de voirie réalisés sur 7 voies et chemins communaux sont terminés, et que leur réception aura lieu semaine 40 en présence de l'entreprise COLAS et de du chargé de maîtrise d'ouvrage de l'ATDA.

### **Centre social Jaligny/Neuilly**

Mme OUAMANE annonce avoir participé à l'Assemblée générale du centre social de Jaligny/Neuilly le mardi 15 septembre, puis à une réunion du Conseil d'administration le mardi 22 septembre, au sein duquel elle a été élue membre de droit représentant notre commune. L'un des objectifs sera de développer

et améliorer la visibilité des nombreuses actions menées par le centre social sur le territoire de Neuilly le Réal, notamment auprès des enfants et des personnes âgées.

### **SICTOM Nord Allier**

Mme CONTOUX et M. GILLES dressent un rapide compte-rendu de la réunion d'installation du nouveau bureau et des différentes commissions du SICTOM Nord-Allier, le lundi 7 septembre. M. Didier PINET a été réélu à la présidence, et M. Yvon GILLES a été élu à la commission d'appel d'offres. Le gros projet de l'année 2021 sera le développement du compost. La collecte des déchets recyclables en « sacs jaunes » en milieu rural et notamment dans notre commune n'est pas envisagée pour le moment. Le dépôt auprès des points d'apports volontaires restera privilégié, en plus de la collecte en porte à porte seulement pour les déchets ménagers.

M. GILLES ajoute qu'une visite des locaux et infrastructures du SICTOM est prévue du 6 au 9 octobre pour les délégués communaux.

Enfin, des documents d'information et pédagogiques peuvent être mis à disposition du public sur demande des mairies.

### **Arbres morts**

Mme CONTOUX a remarqué que quelques arbres situés près du château d'eau se meurent. M. PRONCHERY indique qu'un inventaire a été réalisé avec l'équipe technique pour tous les arbres malades se trouvant sur les terrains communaux ou le long des voies communales, pour qu'ils soient entretenus ou abattus, puis éventuellement remplacés. Cela sera notamment évoqué lors de la prochaine commission fleurissement prévue le lundi 28 septembre.

### **PÉPIT**

Mme CRAUSER informe avoir échangé avec le CAUE au sujet du jeu géocaching PÉPIT. Le parcours neuillysois a été très sollicité ce printemps et cet été, avec plus de 200 visites, soit la 5<sup>e</sup> commune la plus fréquentée sur les 40 communes partenaires. Un élargissement du parcours en développant par exemple une action autour des commerces est à l'étude.

### **Journées du patrimoine**

Mme CRAUSER rappelle qu'une balade en libre accès était proposée pour découvrir ou visiter les points remarquables de la commune lors des journées du patrimoine le week-end des 19 et 20 septembre. Un dépliant explicatif sur le patrimoine de la commune a été conçu à cette occasion. Une réflexion sera menée pour développer davantage la mise en valeur de la commune lors de ces journées l'an prochain.

### **Chiens en divagation**

M. FILLARDET relaie les plaintes d'administrés au sujet de la divagation récurrente de chiens dans la commune et notamment au lotissement des Fonds de Presle. S'agissant à la fois d'un problème de sécurité et de salubrité, un rappel sera fait aux propriétaires de ces animaux lorsqu'ils sont identifiés.

### **PLUI**

M. FILLARDET informe qu'il est ainsi prévu que la communauté d'agglomération de Moulins pourrait devenir automatiquement compétente en matière de plan local d'urbanisme à la place de chaque commune, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cependant ce transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité peut ne pas advenir que si au moins 25% des communes membres de Moulins Communauté représentant au moins 20% de sa population s'y opposent, entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2020. Une délibération devra être prise lors d'un prochain conseil municipal afin de s'opposer à ce transfert de compétence pour que la commune puisse conserver un certain pouvoir décisionnel en matière d'urbanisme.

### **SIVOM de la Sologne Bourbonnaise**

M. GILLES et M. VIGNAUD dressent le bilan de l'Assemblée générale du SIVOM de la Sologne Bourbonnaise à laquelle ils ont participé en tant que délégués communaux. A cette occasion, ils ont notamment demandé pourquoi la société EIFFAGE arrosait abondamment les routes du chantier de la RCEA avec de l'eau potable, avec l'accord du SIVOM, trouvant cette situation anormale et particulièrement en période de sécheresse et à l'heure du développement durable. Sans évidemment

remettre en cause la nécessité de la réalisation de cette autoroute, ils regrettent que les réponses qui leur ont été apportées n'aient pas été assez claires.

### **Assemblées générales des associations**

M. GILLES indique avoir participé à l'Assemblée générale du Coup de Pouce le samedi 5 septembre, et participera à celle de l'ASN Tennis le vendredi 25 septembre. M. PRONCHERY s'est quant à lui rendu à l'Assemblée générale de l'ASN Pétanque le samedi 5 septembre.

### **Développement durable**

M. VIGNAUD annonce avoir rencontré avec Mme BOUVIER les professeurs de l'école primaire afin d'échanger sur un futur projet de labellisation « École en démarche de développement durable » (E3D). Après une présentation globale du plan envisagé par la commune en terme de développement durable, une réflexion a été menée pour essayer d'y intégrer au mieux l'école et les enfants. La pédagogie du tri du papier et des déchets dans les classes a notamment été évoquée. L'école de la Sonnante candidate pour être labellisée « École en démarche de développement durable » en 2021 pour s'engager dans cette logique de développement durable. Des interventions extérieures ou visites dans ce domaine pourraient être envisagées en collaboration avec la commune.

La prochaine réunion de la commission durable aura lieu mardi 13 octobre à 18h30 à la mairie.

### **Déploiement de la fibre optique**

Mme PINEL s'étonne que la société sous-traitante d'Orange, qui procède au déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de la commune, réalise leurs travaux à toute heure du jour et de la nuit, même quelquefois les dimanches, et en ne respectant pas toujours les règles élémentaires de sécurité.

### **Reprise des bâtiments CHAMBON**

Mme PINEL demande ce qu'il en est au sujet d'une éventuelle reprise des bâtiments de l'ancienne entreprise CHAMBON à la zone d'activité des Gambades. M. le Maire lui répond être informé de projets pour reprendre la totalité des locaux.

### **Vie scolaire**

En complément du compte-rendu de la dernière réunion de la commission jeunesse et vie scolaire du mardi 22 septembre, Mme BOUVIER fait part d'une proposition de devis de la société PROLUDIC pour envisager l'acquisition d'une locomotive et d'un wagon jeu d'une capacité totale de 12 places, à installer dans la cour de l'école maternelle.

Les effectifs des enfants de la primaire déjeunant au restaurant scolaire sont en nette augmentation par rapport à l'année précédente. Une réflexion va être menée très prochainement pour apporter des solutions afin d'optimiser l'encadrement des enfants et soulager les agents du service dans leurs tâches.

Mme BOUVIER rappelle le recrutement de Marjorie GRIFFET pour pallier le départ de Audrey PICHONNEAU à partir du 2 octobre, à l'accueil périscolaire et pour l'encadrement à la pause méridienne.

M. le Maire et Mme BOUVIER sont intervenus auprès des enfants de l'école primaire jeudi 24 septembre lors de la pause méridienne, afin de leur présenter ou faire un rappel du règlement intérieur de l'interclasse et du permis de 15 points attribué à chaque enfant. Il en est ressorti que la plupart n'avait pas ou peu échangé avec par les parents des règles à respecter durant la pause méridienne.

Mme OUAMANE indique que comme les représentations théâtrales de Neuilly sur Scène n'ont pu avoir lieu cette année, une partie des bénéfices n'a pu être remise aux deux écoles comme il est de coutume. A la place, l'association réfléchit à une participation auprès des écoles sous forme de don de fabrication d'objets, de mobilier,...

### **Commission des finances**

Sur proposition de Mme LÉPERON, la prochaine réunion de la commission des finances est fixée au jeudi 22 octobre à 18h30 à la mairie.

### **Relais Assistants Maternels**

M. le Maire annonce que le Relais d'Assistants Maternels, géré par 5 communes appartenant à l'ancien canton de Neuilly le Réal, accueillera à compter du lundi 28 septembre une nouvelle animatrice/directrice, Laurie CIVADE.

### **Travaux de mise à 2X2 voies de la RCEA et déviations**

M. le Maire fait un point sur l'avancée des travaux de la mise à 2X2 voies de la RCEA et de ses conséquences sur le trafic routier sur la commune. Il annonce s'être fermement opposé à un arrêté de circulation qui prévoyait initialement une fermeture complète de la RD 989 entre Neuilly le Réal et Toulon-sur-Allier de fin septembre 2020 à mi-février 2021. La déviation envisagée sur une aussi longue période aurait engendré trop de contraintes à la fois en termes de dangerosité et de nuisances dans le bourg, mais aussi pour les transports scolaires ou médicaux. Après négociation entre la société EIFFAGE, les services du département et les maires de Toulon-sur-Allier et Bessay-sur-Allier, la circulation des véhicules restera possible sur demie chaussée avec la mise en place d'un alternat par feux tricolores durant la période des travaux d'élargissement et de sécurisation du pont surplombant la future autoroute. La RD 989 pourrait tout de même être fermée quelques jours mais de manière très ponctuelle et de préférence durant les vacances scolaires ou la nuit.

De même, malgré un retard par rapport à la date initialement annoncée, la RD 989 sera fermée au niveau de ce pont entre Neuilly et Toulon durant la nuit du 28 au 29 septembre 2020.

Le 2 octobre 2020

Le Maire,  
Hervé BAUDOIN

